

VALEOLE

c/o SEIC-Télédis SA
Grand Hôtel
1904 Vernayaz



Vernayaz, le 19 avril 2013 **COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS**

ENERGIE ÉOLIENNE ET COUDE DU RHÔNE: VALEOLE RÉAGIT AUX ARGUMENTS FALLACIEUX DES OPPOSANTS

Hier soir, les opposants aux parcs éoliens au coude du Rhône invitaient la population locale à une soirée d'information à la salle polyvalente de Fully. Face à l'inexactitude de certains éléments évoqués, la société ValEole réagit. Explications.

Deux mois après sa présentation aux assemblées primaires de Saxon et Charrat, les projets de parcs éoliens au coude du Rhône, et en particulier celui du Grand Chavalard, sur les communes de Charrat et Saxon, ont été hier soir la cible des opposants lors d'une soirée d'information publique organisée à Fully.

ValEole SA, société promotrice du projet, tient à préciser un certain nombre d'éléments inexacts qui ont été avancés lors de cette réunion et qui circulent sur la Toile à travers notamment des vidéos postées sur Youtube.

A noter que cette polémique émerge au moment où le Plan d'aménagement détaillé des parcs a été mis à l'enquête dans les communes.

5 PARCS ET 20 ÉOLIENNES PROJETÉS > [FAUX]

L'APPCR (Association pour la protection du paysage du coude du Rhône) affirme que cinq parcs éoliens pour un total d'au moins 20 machines sont en projet au coude du Rhône. C'est faux. Trois parcs éoliens sont en projet – soit 11 éoliennes au total – à Collonges-Dorénaz, Martigny et Charrat-Saxon (voir carte ci-dessous).



Dans une vidéo, l'APPCR évoque des contacts pris avec des propriétaires fonciers sur Martigny il y a quelques années, mais cela était le fait des Services industriels genevois, qui ont depuis abandonné ce projet. Quant à un hypothétique parc à Riddes, ValEole n'en a jamais entendu parler. Le Canton du Valais a édité différents rapports vis-à-vis de l'énergie éolienne, il a notamment désigné un certain nombre de sites propices selon une série de critères précis. Riddes n'en fait pas partie.

Soulignons que ces 3 parcs éoliens – pour 11 éoliennes – font l'objet d'un Plan d'aménagement détaillé (PAD) soumis aux populations des communes concernées, et qu'il ne peut donc pas être modifié sans recommencer toute la démarche.

L'éolien en terre valaisanne, en 2005 déjà!



Grandes éoliennes de 85-101 m (au moyen)
déjà implantées dans le canton

Parcs à l'étude



- Sur cette carte publiée par Suisse Eole, en collaboration avec le Service cantonal valaisan de l'énergie, on peut constater la présence de 8 sites propices en Valais. Ni Riddes, ni Martigny n'en font partie.
- Consulter la Stratégie détaillée «Energie éolienne» du Canton du Valais, publiée le 10 janvier 2013: http://www.vs.ch/Press/DS_3/PU-2013-01-17-20720/fr/Stratégie%20détaillée_Energie%20éolienne_2013.pdf

«NUISANCES SONORES» > [FAUX]

La loi fixe les normes à ne pas dépasser: 55 décibels le jour et 45 décibels la nuit. A 300 mètres (distance minimale entre une machine et les habitations, qui peut toutefois être inférieure selon la situation), une éolienne produit à pleine puissance environ 40 décibels (selon les conditions de vent et atmosphériques). Pour comparaison, on mesure à l'intérieur d'une maison, le jour, 50 décibels et à l'intérieur d'une voiture en marche 85 décibels.

Le seul bâtiment situé à moins de 300 mètres d'une machine, dans les projets éoliens du coude du Rhône, se situe à Saxon, et s'avère être une ferme agricole.

«DÉVALUATIONS IMMOBILIÈRES» > [FAUX]

A l'automne 2012, la Banque Cantonale Vaudoise a publié une revue de sept principales études. La conclusion de celle-ci: l'effet de l'implantation d'éoliennes sur les prix de l'immobilier à proximité est pratiquement nul. Certaines études font apparaître un possible fléchissement des prix durant la période entre l'annonce et la mise en activité, mais la situation redevient rapidement normale par la suite.

Les présidents des communes de Collonges, Martigny et Charrat, où sont installées les trois éoliennes test du coude du Rhône, n'ont remarqué aucune baisse des demandes de construction depuis la présence d'une éolienne sur leur territoire.

- Consulter le rapport: www.bcv.ch/fr/content/download/23584/259031/bcv_revue



«NUISANCES SUR LE PAYSAGE» > [QUELLE OBJECTIVITÉ?]

L'APPCR se veut une défenderesse du paysage du coude du Rhône. Cet élément a évidemment fait partie des réflexions du Canton et des sociétés éoliennes, soumises aux lois en vigueur sur le sujet. Les parcs éoliens ont ainsi été projetés dans des zones où cet impact est limité. Il est vrai en revanche qu'au vu de sa taille, une éolienne «fait partie du paysage». Quant à savoir si le résultat est «beau» ou non, l'avis du public diverge sur le sujet. Au moment de leur construction, le public a-t-il jugé beau le chemin de fer, les viaducs, les barrages ou d'autres infrastructures de type industriel?

A noter qu'en août 2006, le Tribunal fédéral a décidé, dans le cadre de l'affaire du parc éolien de Crêt-Meuron, que la production éolienne était d'intérêt public en Suisse.

• Consulter la page de l'OFEN sur le sujet: <http://www.bfe.admin.ch/themen/00490/00500/index.html?lang=fr>

L'ÉOLIEN PRODUIT PEU > [FAUX]

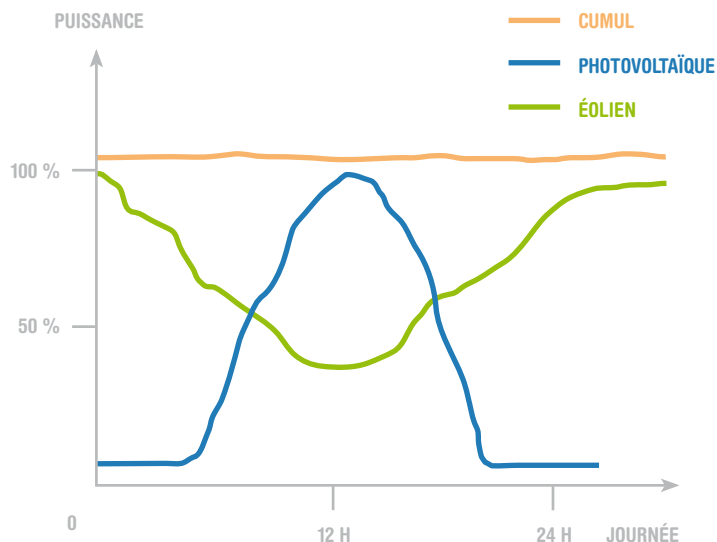
L'éolienne Adonis couvre la moitié de la consommation de la commune de Charrat, ce qui signifie que chaque 1h30, l'équivalent des besoins d'un ménage pendant 1 an est produit. Adonis produit l'équivalent de 6 terrains de football (40 000m²) de panneaux photovoltaïques.

A l'échelle suisse, les quelque 35 éoliennes actuelles produisent la consommation des villes de Neuchâtel et Delémont réunies (env. 21 560 ménages).

Au rythme où l'éolien évolue actuellement dans notre pays, cette énergie devrait couvrir en 2050 la consommation de plus de 1 million de ménages en Suisse, et ce grâce à 800 éoliennes. Si, en pourcentage, cela ne représente «que» 6,8%, il reste important de ne négliger aucune source d'énergie, sachant que notre consommation, elle, ne cesse d'augmenter.

Les énergies hydraulique, photovoltaïque et éolienne ne sont pas capables, individuellement, d'assurer notre approvisionnement. Ensemble, elles font partie d'un «mix énergétique» efficace. Éolien et solaire sont complémentaires: l'un produit surtout en soirée, l'autre en journée, l'un est surtout efficace en automne et hiver, l'autre au printemps et en été. Enfin, lorsque l'éolien et le solaire produisent, cela permet de ne pas vider nos barrages et de conserver cette énergie stockée pour garantir la sécurité de l'approvisionnement.

• Consulter les statistiques sur le sujet: <http://www.suisse-eole.ch/fileadmin/PDF/Documentation/Francais/Eolestat-CH-20120208.pdf>



L'ÉOLIEN NE RAPPORTE RIEN MAIS... «ENRICHIT LES VAUTOURS» > [FAUX]

Les opposants ont affirmé simultanément lors de cette soirée que l'éolien ne rapportait pratiquement rien aux communes, et qu'il enrichissait les promoteurs, qualifiés de «vautours».

Daniel Fournier, président de Dorénavant, affirme à ce sujet: «Le retour de l'énergie éolienne représente 20% de notre marge d'autofinancement.»

A Charrat, la marge d'autofinancement est d'environ 900 000 francs. Le retour de l'éolien apporte 250 000 francs additionnels, ce qui représente près de 22%.

En Valais, les communes sont généralement partenaires des sociétés exploitantes. Chez RhônEole SA et ValEole SA, porteuses respectivement des projets de Martigny, Collonges-Dorénavant, et Charrat-Saxon, les communes partenaires détiennent 50% des parts. Le solde appartient à des sociétés électriques locales qui... elles-mêmes appartiennent aux collectivités publiques.

Ainsi les communes bénéficient des dividendes de leurs actions, mais également de redevances annuelles selon la quantité d'énergie produite. A ce retour s'ajoutent, pour les communes hôtes des sociétés, les rentrées fiscales.

Impliquées, les communes peuvent ainsi maîtriser et guider le développement des projets.

• Consulter les statistiques sur le sujet: <http://www.suisse-eole.ch/fileadmin/PDF/Documentation/Francais/Eolestat-CH-20120208.pdf>



L'ÉOLIEN VA ENGENDRER «UNE CATASTROPHE SANITAIRE» > [NON PROUVÉ]

A ce jour, aucune étude scientifique sérieuse n'a été publiée.

LES PROMOTEURS CACHENT DES INFORMATIONS > [FAUX]

Les projets d'éoliennes ont été présentés dans le détail aux assemblées primaires de Saxon et Charrat ce printemps, et l'accueil qui leur a été réservé a été très positif.

Qui plus est, deux journées d'information publiques, les 6 et 13 avril, ont été proposées à la population locale au pied de l'éolienne Adonis de Charrat. Ces journées ont rencontré un franc succès avec plus de 500 personnes par jour.



UN ÉCLAIRAGE INTÉRESSANT

Pierre-Yves Maillard, sur Forum (RSR), mardi 17 avril 2013

• Les éoliennes et le bruit

«Quels sont les équipements publics, d'intérêt national, qui peuvent être soustraits à un certain nombre de législations? Je le dis, même si je sais que je serai critiqué, que probablement certains m'en voudront beaucoup, mais je ne suis pas certain que la législation contre le bruit ait été spécialement faite pour les éoliennes. J'habite dans un milieu urbain, très proche d'un grand carrefour avec beaucoup de circulation, avec quelques dizaines de milliers d'autres habitants. Les questions de la pollution, de bruit, pourraient là se poser. Mais avoir une éolienne à 300 mètres de chez soi... Je suis allé voir des éoliennes, et j'ai vraiment de la peine à voir que ça puisse créer des nuisances du point de vue du bruit. (...)»

• Investissements des collectivités et autonomie énergétique

«Il y a aussi d'autres aspects, notamment sur le rôle de l'Etat dans ce secteur, et donc sur la sécurité de ses investissements. Peut-être ne doit-on pas tout libéraliser. Et je doute qu'on puisse se passer du nucléaire dans 20 ou 30 ans, au train où on développe les capacités de production alternative. C'est une évidence. Alors à la fin, on n'aura peut-être pas d'éolienne, mais on risque de devoir garder des centrales nucléaires. Il me semble que le bon sens commanderait de faire d'autres choix.»

Je suis un partisan acharné de la sortie du nucléaire et d'un processus de production industriel propre, que nous pourrions maîtriser, accompagné de la création d'emplois chez nous, et de la garantie d'une certaine autonomie énergétique.»

• Autonomie énergétique et choix de nos prédécesseurs

«Je suis souvent fasciné de voir à quel point notre génération oublie les générations précédentes. Celles-ci ont eu un courage extraordinaire – on les critique souvent, ils auraient trop bétonné, ils auraient trop construit, il n'empêche que sans les barrages, sans l'équipement public qu'ils nous ont laissé, notre qualité de vie serait bien moindre. Et notre richesse aussi.»

Nous avons quelque chose d'extraordinaire, nous avons réussi à avoir une forte autonomie énergétique – pas totale mais forte – avec des ressources qui étaient limitées. (...)»

Et cela a été possible grâce à des choix d'investissement forts, qui ont certes causé quelques désagréments, mais dont nous bénéficions. Il faudrait essayer d'être à la hauteur de ces équipements. (...)»

• Intérêts privés et publics, quel arbitrage?

«Jusqu'à où un voisin, sous prétexte qu'il a un terrain qui jouxte un équipement public d'intérêt national, peut faire valoir ses intérêts, ses droits, et à partir de quand les besoins de la collectivité l'emportent?»

CONTACTS

Bernard Troillet

président du Conseil d'administration de ValEole SA / 079 221 08 52

Paul-Alain Clivaz

resp. du Dpt Energies renouvelables du Groupe SEIC-Télédis / 079 277 36 79

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.val-eole.ch